

ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>
tèl / fax : 05 62 65 78 64
acm.fsi32@gmail.com



Sauveteur Secouriste du Travail - SST

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation permet d'intervenir face à une situation d'accident du travail et d'agir en prévention afin d'éviter l'accident.

PUBLIC : L'ensemble du personnel.

COMPÉTENCES DÉVELOPPEES

- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Etre capable de réaliser une protection adaptée.
- Etre capable d'examiner la/les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Etre capable de secourir la/les victimes de manière appropriée.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES :

Aide-mémoire « Sauvetage Secourisme du Travail » édition INRS ED 4085

PRÉREQUIS : Aucun

DURÉE : 14 heures

EFFECTIFS : de 4 à 10 personnes

DOCUMENTS DE VALIDATION :

- Certificat de SST (carte)
- Certificat de réalisation

MÉTHODE D'ÉVALUATION : Épreuves certificatives (oral et mise en situation)

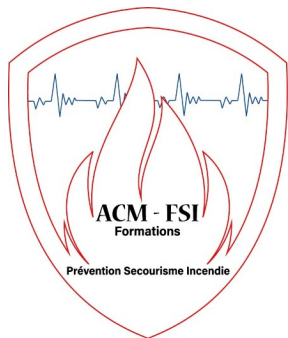
MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Le certificat est valable 24 mois et doit faire l'objet d'une formation MAC SST avant la fin de sa validité

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :

- Plan d'intervention SST
- Mannequin (Adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur de formation
- Objet divers pédagogiques factices
- Mallette de maquillage
- Vidéo projecteur
- Ordinateur





ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>
tél / fax : 05 62 65 78 64
acm.fsi32@gmail.com

Sauveteur Secouriste du Travail -SST



CONTENU THÉORIQUE – 3h

Le SST :

- Le rôle du SST
- L'obligation de porter secours
- Les limites de la responsabilité

LES NOTIONS DE BASE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Les accidents du travail
- Les maladies professionnelles
- Les accidents de travail de son secteur

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ENTREPRISE

- Les acteurs de la Santé Sécurité au Travail
- La place du SST parmi les acteurs internes et externes de la prévention
- L'organisation de la prévention en entreprise et les personnes qu'elle implique

CONTENU PRATIQUE -11H00

Les actions: PROTÉGER, EXAMINER, ALERTER/FAIRE ALERTER, SECOURIR

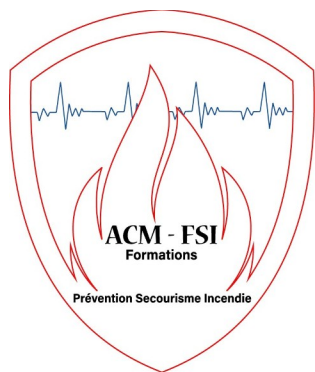
PROTÉGER :

- Les signaux d'alerte aux populations et les consignes de protection associées
- La notion de phénomènes dangereux
- La notion de situation dangereuse
- Le mécanisme d'apparition du dommage
- Les 4 familles de dangers persistants
- Matériel et personne qualifiés et/ou habilités pour la protection
- Le dégagement d'urgence

EXAMINER :

- Les signes indiquant que la vie de la victime est menacée, ordre de recherche de ces signes et les techniques préconisées permettant de les déceler.
- Résultats à atteindre empêchant l'aggravation de l'état de la victime
- L'ordre de priorité des résultats à atteindre





ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché
32260 SEISSAN

<https://www.acm-fsi-formations.fr/>
tél / fax : 05 62 65 78 64
acm.fsi32@gmail.com



Sauveteur Secouriste du Travail- SST

ALERTER/ FAIRE ALERTE :

- Les éléments du message
- Les critères permettant de choisir la personne la plus apte à transmettre l'alerte
- Les consignes en cas d'accident de l'entreprise
- Connaître les consignes pour une bonne transmission du message
- L'existence et l'emplacement des moyens adaptés pour favoriser l'accès des secours dans l'entreprise

SECOURIR :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint de douleurs empêchant certain mouvement
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

ÉVALUATION rectificative

Épreuve n°1:

Lors d'une mise en situation d'accident de travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Épreuve n°2:

Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité de SST et ses compétences de prévention.



BILAN DE FORMATION

Taux de satisfaction des stagiaires: 99,29 %

Taux d'obtention: 100 %

Conforme au code du travail art.4224-15, 4224-16, circulaire CNAMTS 322010

